

Une rencontre organisée par Le Cinématographe - SCALA et Cinéphare

Vendredi 21 septembre 2018 au Cinéma Bonne Garde, Nantes



L'accessibilité des films et des salles de cinéma s'est améliorée ces dernières années, mais aux problématiques techniques (législation, matériel) s'ajoutent celles liées aux publics et à la médiation. Quels sont les enjeux politiques et sociaux de la mise en accessibilité des cinémas ? Quelle place y occupent les rapports humains ? Comment envisager un accueil pour tous et toutes en lieu et place d'une accessibilité visant uniquement des publics dits spécifiques ?

Organisée à l'initiative du Cinématographe dans le cadre sa mission Départementale SCALA (Salles de Cinéma Associatives de Loire-Atlantique), cette rencontre visait à questionner la capacité des cinémas à accueillir tous les publics, en associant salarié-es et bénévoles des salles de cinéma de Loire-Atlantique (réseau SCALA) et de Bretagne (réseau Cinéphare), ainsi que des personnes en situation de handicap, invitées à titre individuel ou collectif (associations et autres structures).

Après une démonstration technique d'audiodescription et de sous-titrages SME (sourds et mal-entendants), quatre personnes ont témoigné autour de leurs expériences cinématographiques personnelles ou professionnelles. La journée s'est poursuivie avec une table-ronde et des échanges avec la salle, avant de se conclure par un temps convivial et la projection de films adaptés.

TÉMOIGNAGES

Stanislas, spectateur sourd, raconte qu'il va souvent au cinéma Katorza à Nantes avec son amie **Maud**, et ce depuis 2014. Ayant remarqué qu'il y avait très peu de sous-titrages SME (Sourds et Mal-Entendants) ils ont voulu échanger avec la direction pour aller de l'avant et pour que les films soient accessibles au public sourd (sans succès). Avec le temps les choses ont progressé. Des festivals comme celui des 3 continents ou du cinéma espagnol pensent à présent à l'accessibilité pour les sourds.

Quand on vit à la campagne on est toujours obligé d'aller en ville, d'aller loin pour avoir du sous-titrage SME et souvent on est obligé de voir des films étrangers parce que les séances avec des films français sous-titrés sont programmés dans la journée à l'occasion de séances spécifiques alors que pour les films étrangers il y a plus de créneaux.

Il indique qu'une fois dans la salle avec le sous-titrage, il se sent comme tout le monde, il n'y a aucun problème spécifique.

Il insiste sur la situation des sourds ayant aussi des problèmes de vision et pour lesquels des sous-titrages très contrastés sont nécessaires (sous-titrages écrits sur des bandes noires).

Christine Beautems, orthophoniste au CHU de Nantes (unité audition, Centre d'Action Médico-Sociale Précoce CAMPS), suit des enfants sourds profonds à partir de 6 mois. Ces enfants n'entendent pas ou très peu et n'ont pas accès à la parole sans un appareil conventionnel ou un implant cochléaire.

Elle a constaté que les parents n'emmenaient pas leurs jeunes enfants sourds au cinéma, alors qu'ils pouvaient leur arriver d'y aller avec leurs enfants non sourds. Aimant beaucoup le cinéma et ayant envie de partager cette passion, elle a proposé à l'équipe une sortie cinéma à partir de 2 ans. Les parents étant d'accord, elle a contacté Le Cinématographe à Nantes.

La première étape a consisté en le choix d'un film adapté avec l'équipe du Cinématographe. Les films pour le tout jeune public n'ont généralement pas beaucoup de dialogues. À 2 ans les enfants commencent à accéder à la parole et aux bruits, on est au début de l'éducation précoce. Il était important qu'il y ait de la musique, du bruitage, et surtout beaucoup d'expressions, des mimiques qui sont de véritables supports visuels quand on n'entend pas.

Ensuite il a fallu préparer la sortie au cinéma. Les parents ne venaient pas tous de Nantes mais du Croisic, de Saint-Étienne-de-Montluc, de Savenay, de Pornic, etc. On a répondu à leurs inquiétudes concernant le parking dans le centre de Nantes. Il s'agit d'enfants qui peuvent avoir des retards à la marche, des troubles de l'équilibre liés à la surdité. Ils étaient nombreux à venir en poussette, il fallait donc organiser en amont l'accueil des enfants et le rangement des poussettes.

Après avoir accueilli les enfants et les adultes présents, le salarié de la salle de cinéma a expliqué la manière dont la séance allait se dérouler. Cela permet de se préparer à ce qui va se passer. Il est important que la lumière baisse progressivement. En effet, quand on n'entend pas, le canal visuel est essentiel et il peut y avoir une inquiétude, une angoisse quand on se retrouve dans le noir.

Il n'y avait pas que les enfants du CAMPS mais aussi des scolaires et des enfants en crèche. Ils ne sont pas arrivés ni repartis en même temps et se sont peu mélangés mais

Mme Beautems a apprécié cette mixité et pense que cela pourrait donner lieu à une réflexion pour une prochaine fois.

La préparation en amont a porté ses fruits et les parents ont fortement adhéré au projet. Le bilan effectué avec eux au retour leur a permis d'exprimer leurs ressentis : pendant une séance, il faut accepter que les enfants bougent, il faut les rassurer s'ils ont peur du noir. Il y a aussi eu la magie de la découverte de la salle, des fauteuils...

En amont des invitations avaient été préparées avec des supports visuels du film. Cela permet de laisser une trace et de continuer de l'évoquer après la séance. On peut également faire des jeux et des activités en lien avec le film (avec de la pâte à modeler dans cet exemple de séance avec *Capelito*).

Cette expérience a permis de tisser des liens avec les parents dans un autre cadre que l'hôpital où ils viennent au moins une fois par semaine pour l'orthophonie, les consultations, les réglages des implants. Le but n'était pas seulement d'organiser une séance de cinéma mais que les parents s'emparent de l'initiative. Le pari a été gagné puisque certains sont allés au cinéma près de chez eux depuis. Cette année la sortie cinéma se prolonge par un pique-nique avec les autres membres de l'équipe, les secrétaires, les psychologues et les médecins. Cela permet de faire évoluer le regard des parents.

Elisa Michel, présidente de l'association Ex Aequo, qui œuvre sur le territoire de Blain (Pays de Loire) présente Cinéma différence. Il s'agit d'un réseau national. Pour organiser une séance Cinéma différence, il faut toujours deux associations partenaires ou un cinéma et une association (exemples : Adapei, Un copain comme les autres). Cela permet de mobiliser des bénévoles et des personnes qui connaissent le public en situation de handicap.

Le réseau de bénévoles est là durant toute la séance. À l'accueil, pour aider les personnes dès qu'elles arrivent au niveau du parking et pour les accompagner jusqu'à la salle. Il faut aussi accueillir le public qui ne sait pas forcément que la séance est en

mixité. Il peut y avoir de l'inquiétude, les bénévoles sont là aussi pour rassurer et expliquer le déroulement de la séance.

Le noir peut être angoissant pour certaines personnes. Dans le cinéma de Blain, les petites lumières sur le côté restent allumées. Le son est réglé un peu moins fort pour les personnes qui sont très sensibles au niveau auditif. Les bénévoles sont placés à des coins stratégiques de la salle pour accompagner les personnes qui auraient besoin d'une pause : quand la séance est longue, il faut pouvoir aller se dégourdir les jambes cinq minutes dehors. Au tout début de la séance on indique que tout le monde est libre pendant cette séance, qu'on n'est pas obligé de rester sur son siège.

Les bénévoles sont aussi là après la séance pour faire le chemin inverse, recueillir les émotions de chacun et aider. Les séances Ciné-ma différence permettent une sensibilisation au handicap, du public en général, des enfants aux adultes. Elles permettent de dépasser des appréhensions car les séances ne sont pas bruyantes, contrairement aux idées reçues, ce sont plutôt des séances comme les autres. Il y a des rires et des pleurs qui sont plus forts car les personnes osent beaucoup plus facilement, même les personnes qui ne sont pas en situation de handicap.

Une séance est organisée une fois tous les quinze jours à Saint-Nazaire et une fois tous les deux mois à Saint-Sébastien. Pour en organiser plus souvent il faut pouvoir mobiliser des bénévoles.

TABLE RONDE VERS DES CINÉMAS PLUS ACCUEILLANTS

- animée par **Christian Landais**, architecte-conseil et responsable du département Études de l'Association pour le Développement Régional du Cinéma (ADRC). L'ADRC aide au maintien d'un réseau diversifié de cinémas en France, favorise la diffusion des films, et propose des études et une assistance architecturales.

avec :

- Cécile Dumas**, déléguée générale de l'association Ciné Sens. Cette association a pour objectif de faciliter l'accessibilité du cinéma en salle au handicap sensoriel,

permettant aux porteurs de handicaps de prendre part à ce spectacle collectif unique, dans les meilleures conditions techniques, au côté des valides.

- Anthony Penaud**, président de l'association OREA. Le but de cette association est de sensibiliser les personnes valides à tous les types de handicaps par le jeu, le sport et la culture, pour favoriser l'échange et la rencontre entre les personnes valides et celles en situation de handicap.

- Olivier Raballand**, coordinateur du Collectif T'CAP. Depuis 2007, cette association réunit des associations et collectivités pour favoriser l'accès à la vie sociale des personnes handicapées : accès à l'information, orientation des personnes handicapées, familles, professionnels, collectivités, ressources et développement de projets...

Christian Landais précise que l'ADRC travaille à la fois sur le contenu (les films) et sur le contenant (les salles). La question de l'accessibilité nécessitant de travailler sur ces deux aspects, plusieurs départements au sein de l'ADRC y travaillent ensemble.

Après avoir brièvement présenté les intervenants de la table-ronde, il souligne que l'intitulé de la matinée "Vers des cinémas plus accueillants" propose d'aborder la question du handicap non comme quelque chose de l'ordre d'une contrainte mais comme une valeur d'accueil : comment accueillir les personnes en situation de handicap ? Il ne s'agit pas que d'un problème réglementaire, technique ou financier, mais d'une vision générale.

On ne peut pas à la fois valoriser la salle de cinéma comme un lieu d'accueil, d'éducation aux images voire d'éducation civique, où l'on montre des cinématographies issues de différents pays, et considérer qu'une part de la population ne puisse pas y accéder. S'agissant de la première pratique culturelle en France, les salles de cinéma ont un rôle particulier à jouer et la population en situation de handicap y est attentive.

• Repères historiques

On peut s'étonner que ces questions se posent encore en 2018. Depuis plus de 40 ans des travaux sont menés mais les choses évoluent de manière cyclique.

La première loi date de 1975. Il s'agissait surtout d'une loi d'objectifs.

Les premières normes datent du milieu des années 1990, des textes réglementaires ont défini un certain nombre de critères centrés sur l'accessibilité en fauteuil pour les personnes ayant des difficultés de mobilité.

En 2005 une loi plus volontaire et consacrée à l'insertion des personnes en situation de handicap dans la vie sociale est votée. Sui-vent des décrets, des arrêtés en 2006 et 2007 concernant les établissements existants et les établissements neufs. Cette loi propose une vision transversale très large puisqu'elle intègre l'ensemble des types de handicaps (physiques, sensoriels, cognitifs) et dans tous les champs de la société (transport, voirie, établissements publics, etc).

En tant qu'Établissement Recevant du Public (ERP), la salle de cinéma est soumise à la loi du 11 février 2005 et son décret d'application du 17 mai 2006 :

"Les établissements recevant du public... doivent être accessibles aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap... Est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment ou aménagement permettant dans des conditions normales de fonctionnement à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer, et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement a été conçu."

En 2008, la crise financière sévit ce qui bloque certains investissements. Le milieu du cinéma se prépare à une révolution technique avec le passage au numérique. La réflexion sur le soutien de l'État et des collectivités aux investissements mobilise énormément l'attention des professionnels qui se posent alors beaucoup de questions sur l'avenir des salles. Le numérique a permis des assouplissements techniques qui font qu'aujourd'hui un certain nombre de films disposent de matériel d'accessibilité.

Légalement, l'ensemble des établissements recevant du public doivent être accessibles aux personnes handicapées quel

que soit le type de leur handicap à partir du 1er janvier 2015. Or vers 2013, on s'aperçoit que cela ne sera pas le cas. Une étude sénatoriale identifie les freins et les moyens pour arriver à une meilleure accessibilité.

Parallèlement, le CNC met en place un groupe de travail composé d'acteurs, de producteurs, de distributeurs, d'exploitants, des services du CNC, du Ministère de la culture et d'associations de personnes en situation de handicap comme Ciné Sens.

Ce groupe travaille sur trois chantiers :

1. Un chantier réglementaire qui reprend les normes de 1994. Un travail d'assouplissement est effectué pour que ces normes soient adaptées au cinéma.

2. Un chantier financier pour accompagner les exploitants de cinéma. Au préalable, le CNC fait faire un diagnostic pour estimer le niveau d'investissement général sur l'ensemble du parc.

3. Un chantier sur la communication et la mise en relation des informations, les exploitants ne sachant pas où trouver les films disposant de matériel d'accessibilité, et les personnes en situation de handicap ne sachant pas où trouver les établissements et les séances accessibles.

L'Ad'AP, Agenda d'Accessibilité Programmée, est mis en place en 2015. Son principe est de faire entrer une majorité d'acteurs, de porteurs de projets dans le dispositif de mise en accessibilité en identifiant les besoins, les moyens et les financements nécessaires, ainsi qu'un calendrier de mise en place sur 3, 6 et 9 ans selon la typologie de l'exploitation concernée. Aujourd'hui l'ensemble des établissements cinématographiques ont déposé un Ad'AP, soit directement soit par le biais de la collectivité propriétaire du fond ou des murs.

Pour compléter le dispositif, le CNC a mis en place un budget spécifique de soutien à l'aménagement cinématographique en vue de cette mise en accessibilité.

Comme tout ERP, les salles de cinéma ont l'obligation de disposer d'un registre public d'accessibilité qui reprend les éléments de l'Ad'AP, les moyens humains mis en place dans la salle et le personnel formé. Depuis

peu, s'est ajoutée la formation obligatoire du personnel en contact avec les personnes en situation de handicap pour les établissements de plus de 200 places.

Ce groupe de travail a élaboré un guide pour l'accessibilité ([cliquer pour le télécharger](#)) dans le champ du cinéma qui identifie les exigences du côté de la production, de la distribution et de l'exploitation pour mettre en place cette mise en accessibilité.

• Obligations des producteurs et distributeurs

Aujourd'hui les distributeurs doivent indiquer au CNC si leurs films disposent de matériel d'accessibilité. Auparavant le CNC a demandé d'identifier parmi les films que l'ADRC fait circuler ceux qui étaient accessibles de façon à disposer d'une typologie, d'une hiérarchie et d'une analyse des films accessibles.

On repère aujourd'hui, comme par le passé, que les films à diffusion importante sont à 80% accessibles, les films à diffusion moyenne (80 à 200 copies) sont moyennement accessibles, environ 40% d'entre eux, et les films faisant l'objet de petites combinaisons et souvent classés Art & Essai sont très faiblement accessibles, même si depuis 4 ans il y a une progression concernant les films Art & Essai français.

Les obligations pour les producteurs et les distributeurs sont encore assez peu précises. Le CNC a essayé de sensibiliser l'ensemble des ayants droit, des producteurs et des distributeurs à cette mise en accessibilité avec des moyens financiers notamment pour la numérisation des films du patrimoine. Le CNC réfléchit actuellement à aller un peu plus loin que la sensibilisation et à renforcer les obligations dès la phase de l'agrément.

Anthony Penaud présente OREA, une association qui favorise la rencontre, la mixité, l'échange, le vivre et le faire ensemble via des activités sportives, éducatives et culturelles. L'idée est de faire des actions en mixité, personnes valides et personnes en situation de handicap et de montrer qu'elles peuvent faire des choses ensemble, que la personne valide n'est pas qu'un accompagnant mais quelqu'un qui fait aussi, qui

a une expérience et qui peut aussi parler du handicap. Les actions de sensibilisation au handicap sont menées en mixité, ce qui permet de faire évoluer le regard.

Il exprime l'intérêt et le plaisir qu'il trouve dans l'expérience du cinéma en salle. L'audiodescription permet d'avoir accès à tout le film comme une personne voyante. Il fait part de sa crainte qu'il faille posséder un smartphone pour accéder aux applications et aux audiodescriptions. Beaucoup de personnes déficientes visuelles n'ont ni smartphone ni iPhone soit parce que c'est coûteux soit parce que c'est complexe à utiliser. Or beaucoup de cinémas vont vers ces systèmes. Il ajoute que l'accompagnement est très important, même si les personnes sont autonomes, pour que le cinéma ne soit pas anxiogène. Il insiste pour que les cinémas communiquent sur les dispositifs d'accessibilité proposés (audiodescription, accueil, accompagnement mis en place), par exemple sur leurs programmes, à la radio...

Christian Landais rebondit sur la question de l'accompagnement évoquée par Anthony Penaud. La philosophie de la loi était plutôt de consacrer l'autonomie. Il est donc intéressant que l'accompagnement apparaisse comme essentiel dans le vécu de la séance. Ce sujet intéresse forcément les salles associatives et de proximité soucieuses de relations avec leur territoire et leur public.

Il rappelle que nul n'est à l'abri d'avoir un accident et d'être amené même temporairement à profiter des dispositions mises en place dans les salles. De même, la vision et l'audition s'altèrent en vieillissant et donc le public qui peut bénéficier des dispositifs d'accessibilité va bien au-delà des personnes en situation de handicap.

Cécile Dumas présente Ciné Sens. Cette association créée et portée par des professionnels du cinéma se donne comme objectif de mobiliser et d'accompagner les professionnels, les exploitants, les distributeurs et les producteurs.

Il s'agit de partager les questions de mise en accessibilité des films et des cinémas le plus largement possible, avec les équipes des cinémas et avec le public pour que chacun se pose ces questions. En se

demandant pourquoi il est légitime qu'une personne sourde, malentendante, aveugle ou malvoyante puisse partager une séance de cinéma comme tout le monde, on rend hommage à la salle de cinéma, un endroit où tout le monde a sa place. Partager ces questions invite aussi à prendre en compte la dimension d'accueil dès l'entrée de la salle, à comprendre comment la personne vit une séance en écoutant une audiodescription...

Les exploitants sont face à une profusion d'offres à la fois commerciales et techniques. Certaines solutions fonctionnent avec des boîtiers, d'autres consistent en la transmission des versions adaptées sur des smartphones. Il n'y a pas de solution idéale. Cela dépend de la salle, de la typologie du public, de la manière dont est travaillée la programmation.

Ciné Sens apporte une analyse des points de blocages quant à la mise en accessibilité et essaie d'agir sur ces points (information sur les films par exemple). Il s'agit aussi de s'appuyer sur des retours d'expérience, de proposer des informations et des actualités, mais aussi un outil de formation en ligne, un module de e-learning qui permet de faire le tour de la question en une quinzaine de minutes.

Ciné Sens répond dans la mesure de ses moyens aux demandes individuelles et aux questions des salles de cinéma mais aussi à celles des publics. L'association est implantée à Lyon et a beaucoup travaillé dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle est prête à s'investir sur d'autres territoires pour améliorer sa connaissance des pratiques et recueillir des informations. Pour l'instant, la connaissance de la situation à l'échelle nationale reste partielle. Ciné Sens recueille le plus d'informations possibles pour pouvoir les partager.

La question de la communication est importante car si une salle fait régulièrement des séances adaptées mais que personne ne le sait, cela ne sert à rien. Pour informer les publics, les salles peuvent proposer des séances de démonstrations, présenter leurs dispositifs d'accessibilité dans un communiqué de presse, travailler avec des associations de personnes déficientes sensorielles. Les documents de communication du cinéma doivent aussi donner les informations sur l'accessibilité.

Cécile Dumas relève que la loi de 2005 comporte aussi des avancées en terme de vocabulaire. On ne dit plus "handicapé" mais "personne en situation de handicap". Cette nouvelle formulation permet d'indiquer que c'est un contexte particulier qui a rendu la personne handicapée et que si les choses sont aménagées autour d'elle, il n'y a plus de handicap.

Olivier Raballand précise que le collectif d'acteurs sociaux T'Cap travaille régulièrement avec de nombreux acteurs sur la question de la musique, du travail, de l'engagement, du service civique, etc. Quel que soit le domaine, les freins sont quasiment les mêmes et dans une chronologie assez similaire :

- *"Il n'y a pas de demande donc il n'y a pas de besoin"*. De nombreux acteurs en sont encore à ce stade. Les personnes en situation de handicap sont parfois invisibles ou ne revendiquent pas forcément des choses, on considère donc qu'il n'y a pas de demande. Il s'agit donc de mesurer cette demande, celle qui s'exprime et celle qui ne s'exprime pas. Il y a forcément des besoins mais il faut communiquer pour pouvoir l'identifier.
- *"On ne sait pas comment faire, on ne sait pas quoi faire"*, donc on ne fait pas. C'est la question de la formation et de la sensibilisation.
- *"Ce n'est pas notre priorité."* On a d'autres priorités donc on réfléchira à la formation du personnel pour pouvoir accueillir les personnes en situation de handicap plus tard.
- *"On peut vous accueillir mais à côté ils le font beaucoup mieux."* On se dédouane.
- *"D'accord pour la mise en accessibilité, mais ça va coûter combien ?"*

Une fois ces freins identifiés des leviers peuvent être trouvés. Il y en a toujours et ils ne coûtent pas forcément très cher.

Au sujet de la perception du handicap par la société, Olivier Raballand fait référence à Charles Gardou, un anthropologue qui travaille depuis des années sur la question du handicap, auteur du livre *La Société inclusive* et fondateur du Mouvement de la société inclusive. Dans son livre, il décrit cinq grands piliers comme autant de jalons de la problématique du handicap :

1. Le patrimoine humain et social. En 2011, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a identifié à l'échelle mondiale que 30% de la population était en situation de handicap ou concernée par le handicap. Cela déconstruit l'idée selon laquelle nous ne serions pas concernés. 80% des handicaps sont invisibles et la question du handicap arrive pour 85% après l'âge de 15 ans.

2. "Vivre et exister". Il y a une différence entre ces deux termes, "exister" relevant de l'accès à une vie active dans laquelle on est partie prenante. C'est une idée que développe l'association Nous aussi, l'association française des personnes handicapées intellectuelles liée à l'Unapei qui met les personnes en situation de handicap en responsabilité d'un projet associatif. Le slogan de T'Cap, "Rien pour nous sans nous", dit bien ce passage d'un statut d'assistanat et de prise en charge à celui de la prise en compte. Par rapport au cinéma cela se traduit par : comment savoir qu'il y a une séance qui va répondre à mes contraintes, à mes besoins ? Pour les personnes en fauteuil la solution peut être très simple et très concrète comme la mise en place d'une rampe, mais pour les personnes en situation de handicap psychique ou mental c'est plus difficile à identifier. Il s'agit de se poser la question de la langue et de la typographie, la question du fond et de la forme. Le « Facile À Lire et à Comprendre » (FALC) venu d'Inclusion Europe et repris par l'Unapei en France peut constituer une réponse. La langue française n'est pas toujours facile à lire et à comprendre car elle comporte des expressions imagées, comme « il pleut des cordes », « accident de la route ». Dans les programmes de cinéma, certaines typographies à jambages ne sont pas facilement lisibles. Il faut que les communicants et graphistes s'emparent de ces questions pour rendre les documents accessibles. Ces adaptations peuvent permettre aux personnes en situation de handicap d'être actrices et de participer à des séances de cinéma comme les autres.

3. "Il n'y a pas de vie majuscule ni de vie minuscule", il n'y a pas les forts d'un côté et les faibles de l'autre. Miguel Benasayag, philosophe, dit "On est fort entre deux faiblesses". C'est la question de la vulnérabilité

et de sa prise en compte. On a tous des représentations, des a priori quand on voit et quand on entend quelqu'un, et une personne en situation de handicap génère plus d'informations et de stéréotypes qu'une autre personne.

4. L'équité et l'égalité. L'égalité peut être très injuste. Les adaptations techniques doivent permettre d'atteindre une équité dans l'accès, tenant compte des particularités de chacun. On est dans une société de plus en plus technique et on oublie souvent de réfléchir à l'éthique et à l'accompagnement humain, cette relation qui participe de l'équité.

5. La norme et la conformité. La norme est tout à fait relative. Avec Cinéma différence on voit bien qu'on peut faire bouger les normes au cinéma (par rapport à l'éclairage, au comportement attendu du spectateur), et cela pourrait s'appliquer à l'ensemble de la société.

Notre société réfléchit sur un mode binaire pour ce qui concerne le handicap : soit on considère qu'il doit y avoir une prise en charge spécifique, spécialisée, soit on est dans l'inclusif. Cela donne lieu à des querelles de chapelle, avec des visions un peu idéales des deux côtés alors qu'on pourrait développer une vision partagée : par exemple des séances spécifiques adaptées pour un certain type de handicap ouvertes à tous. Il faut développer une vision de la diversité humaine et de sa prise en charge. Les évolutions technologiques et humaines que le handicap génère stimulent l'innovation sociale et font progresser la société dans son ensemble.

Olivier Raballand présente plus précisément le collectif T'Cap qui regroupe environ 180 acteurs, des associations, des collectivités, des entreprises sociales, etc. Son objet est d'informer, de mettre en valeur des initiatives, des projets, des ressources susceptibles d'enrichir et d'offrir des solutions à ceux qui en recherchent.

70% des acteurs du réseau T'Cap n'ont pas de lien avec le handicap mais sont sensibles aux questions de l'accueil des personnes en situation de handicap. L'idée est de faire se rencontrer les uns et les autres, car certains ont des questions et d'autres des

réponses. L'objectif des réflexions et des projets pilotes portés par le collectif dans le domaine de l'accès à la culture, des vacances, de la danse... est d'essaimer, de créer des précédents, des possibles.

T'Cap propose aussi du soutien et de l'accompagnement à l'accueil pour les organisateurs et les gestionnaires de salle. Au Cinématographe par exemple, T'Cap a travaillé avec des personnes sourdes pour accueillir d'autres personnes sourdes et signifiantes.

Un diagnostic concernant la culture est développé depuis trois ans. Il s'agit, à partir d'une grille de plus de 150 questions, de constater comment une structure s'empare de la question du handicap, si cela repose sur la volonté d'une personne ou si cela relève d'un acte général d'ordre politique. On s'intéresse à l'information, à la communication, à la manière de se rendre accessible en fonction des différents types de handicap. On se déplace sur différents sites, on s'immerge dans des expériences festives, des concerts, et on note des choses qui vont nourrir notre diagnostic et se traduire en pourcentages dans un état des lieux de l'accessibilité pour tous les types de personnes en situation de handicap. L'idée est d'identifier les marges de progrès et de manœuvre pour les prioriser. Le résultat est un livret de préconisations remis à l'organisateur, qui lui indique les choses à améliorer et l'existence d'un acteur susceptible de lui proposer une solution. Les acteurs du collectif sont une richesse et proposent énormément de solutions pour la mise en accessibilité.

Pour des sites internet accessibles on connaît par exemple un acteur remarquable, Voxiweb. À partir de ce questionnaire on peut proposer des solutions très pratiques et concrètes. Les investissements préconisés ne représentent pas forcément un coût important. Il est souvent question d'accompagnement humain, de matière grise pour réfléchir à la circulation des personnes pour améliorer de façon très rapide l'accueil pour tous.

Christian Landais revient sur la difficulté de notre société à intégrer la diversité de l'ensemble des citoyens. Les services de l'État sont souvent dans un registre binaire : la nor-

me et ce qui n'est pas la norme, sans considérer les solutions intermédiaires. L'évolution des arrêtés d'applications après 2013 avait pour objectif de se concentrer sur la valeur d'usage, les obligations de moyens pouvant être variables.

Olivier Raballand confirme que les services de l'État mais aussi certaines associations sont relativement puristes. Notre société avance par la force de la loi. En même temps on a aussi besoin de bricoler car il y a des adaptations qui ne sont pas dans les normes mais qui marchent et sont simples à mettre en place. Parfois la loi empêche des initiatives qui sont des solutions, peut-être provisoires, pas forcément idéales mais utiles.

Cécile Dumas croit en la force de la pratique, en l'idée de commencer quelque chose. Par exemple, la diffusion de sous-titres pour sourds et malentendants sur l'écran du cinéma à des séances spécifiques ne va pas satisfaire tout le monde mais constitue une occasion de commencer à proposer des séances adaptées, à parler des personnes déficientes auditives, des associations qui les entourent, etc. Ces expérimentations sont des amorces pour se connaître, se comprendre, entamer un dialogue. Cela permet ensuite d'approfondir, de rentrer dans la technicité du film adapté. Le cinéma peut aller jusqu'à proposer des séances adaptées que le spectateur sollicite quand il arrive en caisse. Concrètement, cela implique qu'une personne du cinéma explique au public que la séance sera adaptée pour permettre à tous de voir le film. Il faut aussi une communication en amont. Le cinéma peut proposer aux spectateurs qui pensent être dérangés par ces sous-titres une autre séance ou un remboursement.

Christian Landais évoque un responsable de cinéma qui avait décidé volontairement de rendre toutes les séances accessibles, audiodécrites et sous-titrées. Des personnes en situation de handicap trouvaient cela ennuyeux parce qu'ils ne disposaient plus de séances identifiées qui étaient pour eux un temps de rencontres.

Anthony Penaud, pour sa part, préfère la

séance universelle, inclusive, pour que les personnes en situation de handicap soient de plus en plus avec tout le monde. Mais cela ne convient pas à tout le monde, donc, dans la mesure du possible, il faut les deux.

Christian Landais indique que le guide "Cinéma et accessibilité" ([cliquer pour le télécharger](#)) propose de renverser le paradigme. Il ne s'agit pas uniquement de répondre à des normes et à des obligations réglementaires, mais de se mettre aussi en réflexion, de tenter de savoir comment le public peut bénéficier des prestations de l'établissement. Cela relève de l'accueil, de l'information sur les moyens spécifiques mis en place dans l'établissement, sur les animations et leur accessibilité mais aussi de l'accessibilité de tous les dispositifs d'information. Il s'agit que l'exploitant se mette à la place du public.

Cécile Dumas insiste sur l'importance de la prise en compte de la totalité du parcours. Elle invite les équipes des cinémas à réfléchir sur les expériences permises par les outils d'accessibilité. Il faut assister à une séance en audiodescription, utiliser les sous-titres pour sourds et malentendants pour expérimenter les différentes solutions. Il n'y a rien de mieux que de vivre l'expérience d'une séance adaptée. Cela ouvre des perspectives. On peut par exemple s'appuyer sur l'audiodescription comme outil de médiation pour tous les publics et comme occasion de s'interroger sur ce qu'est un film, sur le cinéma, sur le message ou l'esthétique d'un réalisateur.

Olivier Raballand associe les expériences de mise en accessibilité à l'idée d'innovation. On fait découvrir aux autres un champ de connaissance inédit et cela ouvre à une lecture différente d'un film. Dans le cadre de son action en lien avec des festivals et des salles de spectacles, T'Cap a acquis des gilets vibrants pour les personnes sourdes et mis en place un prototype en cours de production. Ces gilets, reliés à la régie par un système de Bluetooth, permettent de ressentir la musique par des vibrations dans le dos. Ils permettent aux personnes sourdes d'aller dans les concerts et de ressentir la musique. Pour les personnes entendantes

qui l'essaient, c'est une expérience sensorielle qui vient enrichir l'appréhension de la musique. La situation du handicap ajoute souvent une expérience supplémentaire et souvent méconnue des personnes qui n'ont pas de handicap.

Cécile Dumas précise que le site de Ciné Sens essaye de rassembler tous les documents réalisés par des structures spécifiques au cinéma mais aussi par des associations spécifiques au handicap, notamment pour ce qui concerne l'accueil des personnes aveugles ou malvoyantes, sourdes ou malentendantes. Ce sont des documents qui vont assez loin dans les préconisations et les conseils et qui sont synthétisés dans le document de e-learning à disposition. Sont disponibles aussi de outils visuels simples et des vidéos qui peuvent être partagés avec le public.

Christian Landais préconise, comme en architecture, de ne pas considérer un chantier comme d'emblée impossible à traiter. Il faut y aller par étapes en commençant par un diagnostic qui permet d'identifier les problèmes, de voir s'il y a des solutions réglementaires ou des solutions dérogatoires intermédiaires. On dit souvent que traiter un problème architectural revient à découper en morceaux pour lesquels il y a des solutions. Il faut y aller pas à pas et recourir aux outils, associations, institutions qui sont là pour accompagner.

Simon Hindié, chargé des publics au Cinématographe, précise qu'un diagnostic est en cours dans le cadre de SCALA. Une cartographie de l'accessibilité et des équipements des salles est d'ores et déjà disponible. Un groupe de travail est en cours de constitution. Chaque salle est invitée à nommer un référent public, pas uniquement sur les questions de handicap mais aussi sur l'accessibilité économique. L'idée est que ce groupe de travail aborde toutes ces questions de manière très concrète. Cette démarche s'inscrit dans la suite de rencontres organisées sur les territoires avec le Département qui ont permis d'identifier des acteurs, des problématiques et des pistes de travail intéressantes, comme celles de l'hyperacousie, des transports solidaires.

Isabelle Hébrard, adjointe au chef de service exploitation au CNC, indique que le CNC avance notamment sur l'offre de films. Une réflexion est en cours quant à l'obligation pour tous les films d'initiative française d'avoir une version sous-titrée SME et audiodécrite. Cela signifierait qu'à terme tous les films français seraient accessibles. Actuellement, bien qu'une aide existe pour les films à petits budgets, tous ne la demandent pas. Notons toutefois que le nombre de films en audiodescription et sous-titrés a énormément progressé depuis que l'aide a été mise en place en 2013. Le CNC réfléchit également à une aide à la distribution pour les films étrangers (hors ceux importants commercialement).

Il y a aussi une aide aux films qui sortent en vidéo, avec un supplément d'aide pour l'audiodescription et pour le sous-titrage.

Un arrêté commun à la culture et au cinéma relatif à l'obligation d'avoir des dispositifs et des équipements pour le handicap sensoriel dans les salles est également en cours d'élaboration.

Le chantier de l'accès à l'information est fondamental et doit être repris. En effet, une chose est d'avoir des films adaptés, une autre de pouvoir y accéder. C'est un travail important qui va être développé notamment avec des sites comme Allociné.

Enfin, le CNC essaye de faire remonter les informations sur les attentes, sur ce qui manque et sur ce qu'il faudrait développer.

Sur le site du CNC, il y a une liste de tous les films accessibles, quelle que soit leur origine, sortis en vidéo ou dans l'année en initiative française. Globalement cela constitue une offre de 2000 à 3000 films. Cette liste est élaborée à partir des informations fournies lors de la demande d'agrément et de la délivrance du numéro de visa, et en recoupant plusieurs sources. Elle est alimentée avec les films qui ont sollicité l'aide à l'audiodescription et au sous-titrage au moment de leur demande d'agrément, mais aussi avec ceux qui bénéficient de l'aide au moment de la sortie vidéo.

Simon Hindié précise que le coût d'une audiodescription et d'un sous-titrage pour Sourds et Mal-Entendants (SME) est estimé à moins de 10 000 euros, ce qui ne semble pas énorme par rapport au budget moyen d'un film.

Cécile Dumas dit avoir recensé au niveau de Ciné Sens 250 films adaptés pour l'audiodescription et disposant de sous-titres SME en 2017. Un certain nombre de distributeurs ont intégré cette dimension dans leur plan de sortie et adaptent systématiquement leurs films sans le dire forcément. La progression est de 20 à 30% par an. Il reste les films les plus fragiles économiquement et les films qui ne sortent qu'en version originale dans des langues spécifiques pour lesquels construire une audiodescription est compliquée puisqu'il faut intégrer à l'audiodescription une traduction des dialogues en français.

QUESTIONS INTERVENTIONS DANS LA SALLE

Lucien Niccoli, association CLISSAA [Culture, Loisirs, Insertion Sociale, Sport pour les Aveugles et Amblyopes], indique que son association réfléchit à la question de l'audiodescription depuis une bonne décennie. Les directeurs de cinéma de Nantes répondaient que ce n'était pas possible de faire de l'audiodescription. Les choses progressent. Il remercie les organisateurs de cette journée qui permet de réunir un large public concerté et concerné par ces questions. On a tout intérêt à développer l'audiodescription au niveau du cinéma aujourd'hui mais procédons étape par étape. Un iPhone coûte presque 800€ et il faut installer des applications. Ce n'est pas possible pour tout le monde.

Par ailleurs, la loi sur l'accessibilité universelle pour les personnes en situation de handicap précise un certain nombre de choses à mettre en œuvre par tous les acteurs qui ont des décisions à prendre, que ce soit les municipalités, les architectes, etc. À partir du moment où la loi a posé l'obligation, en 2015, de prévoir l'accessibilité aux bâtiments, il y a eu de grandes améliorations. Quand le musée d'Arts de Nantes a été refait, l'architecte disait qu'il ne pouvait pas toucher à la façade et qu'il ne pouvait donc pas mettre d'ascenseur. À force d'argumenter une vraie solution a été trouvée avec une cage de verre abritant un ascenseur.

À Nantes, un groupe de travail a été mis en place pour promouvoir l'accessibilité audio-décrite dans les théâtres, dans les musées et dans d'autres lieux d'accueil du public.

Christian Landais rebondit concernant la dimension architecturale. Il faut prendre en compte la grande diversité des contextes. Sur un bâtiment nouveau la question de l'accessibilité doit être prise en compte sans discuter. Concernant l'existant, certains sites sont difficiles. Selon les contextes, c'est plus ou moins facile d'arriver à répondre à l'objectif de la loi. Il faut souvent trouver des solutions alternatives sans qu'il s'agisse d'une volonté d'échapper à la loi.

Cécile Dumas suggère que les salles puissent mettre des smartphones à disposition pour les spectateurs qui n'en auraient pas et qui en auraient besoin pour accéder aux applications d'accessibilité. Cela a déjà été expérimenté.

Jimmy Scrémin, chargé du secteur cinéma-audiovisuel pour le Département de Loire-Atlantique, affirme qu'au-delà des obligations légales, il y a pour les salles de cinéma un enjeu en terme de proximité et d'ancrage local.

On remarque que certaines salles sont déjà très impliquées dans le tissu local et travaillent avec une partie des acteurs d'un territoire et des personnes en situation de handicap. En revanche, d'autres salles ne connaissent pas les structures et les acteurs locaux.

Dans un projet associatif, culturel, artistique, il faut qu'il y ait une articulation et des partenariats vraiment institués et développés avec des structures locales. Beaucoup d'acteurs et de partenaires peuvent intervenir, dont les conseils départementaux. En Loire-Atlantique, le Conseil départemental a créé des délégations territoriales (Châteaubriant, Saint-Nazaire, Ancenis, Pornic...) avec des agents de développement local qui sont à la disposition des responsables de salles de cinéma pour les aider à développer des actions, les diversifier, innover grâce au travail social, etc. Les moyens des salles sont quelquefois limités mais en travaillant avec les pouvoirs publics, les Départements, les administrations, il y a moyen de bâtir des projets pérennes. Car il ne s'agit pas de mener des actions ponctuelles mais de faire en sorte que tous les publics, y compris les personnes en situation de handicap, bénéficient de l'accès au cinéma, toute l'année et tout au long de la vie.

Christian Landais indique que des commissions communales ou intercommunales d'accessibilité existent dans chaque commune, et au sein desquelles il y a des représentants des personnes en situation de handicap. Il peut s'agir d'un premier point de contact dans l'élaboration d'un projet.

Catherine Cavelier, co-présidente du Cinématographe, apprécie l'idée qui consiste à mettre l'éthique et la volonté politique avant la technologie. Aujourd'hui l'architecture va vers des cinémas sans humain, les avancées technologiques priment dans la configuration des cinémas. Comme on peut s'en rendre compte au Cinématographe, ce qui est important, notamment dans l'accueil des personnes en situation de handicap, c'est la présence humaine. Il ne s'agit pas d'assistantat.

Les boîtiers Fidelio, qui apportent un renfort sonore et transmettent les audiodescriptions, sont très utiles mais pour les personnes déficientes visuelles il n'y a pas de repères tactiles, donc il faut quelqu'un pour aider. Concernant la mixité du public, au niveau des petites structures, on peut très bien développer une entraide au sein du public. Enfin, et cela concerne le CNC, il est regrettable que tout film qui rentre dans un dispositif scolaire d'État, comme École et Cinéma, Collège au Cinéma, ou encore Lycéens et Apprentis au Cinéma, ne soit pas systématiquement accessible pour les personnes en situation de handicap.

Un participant conclut la table-ronde en encourageant les exploitants de salles de cinéma qui se lanceraient dans une mise en accessibilité de leur salle à ne pas le faire uniquement avec des techniciens mais en associant les personnes en situation de handicap.

Il est très facile de trouver conseil auprès des associations. Si on se contente d'appliquer les normes on passe souvent à côté de l'usage réel, des besoins réels et on gâche ses propres efforts. Il prend pour exemple le cinéma Gaumont de Nantes qui a fait un énorme effort pour rendre le cinéma accessible aux personnes en fauteuil en construisant des plans qui ne sont pas horizontaux mais un peu penchés en arrière. Résultat : on a mal au dos pendant toute la séance.

Synthèse rédigée par WARM, édition et ingénierie culturelle (<https://warm-ed.fr>)

OUTILS POUR ALLER PLUS LOIN ...

- la page sur l'accessibilité des films et des salles sur le site du CNC. Il s'agit du résultat d'un travail mené depuis 2013, avec un répertoire des films accessibles qui est mis à jour régulièrement. (<https://www.cnc.fr/web/fr/accessibilite>)
- le guide "Cinéma et accessibilité" du Ministère de la culture (collection handicap et culture), téléchargeable sur le site du CNC (cf. lien ci-dessus)
- le site de l'ADRC (<https://adrc-asso.org/ressources/accessibilite>) et son document édité tous les semestres sur les films d'exclusivité et de patrimoine accessibles qui font l'objet de circulations ADRC
- tous les documents disponibles sur le site de Ciné Sens (<http://www.cine-sens.fr/>)
- le module de e-learning à destination des exploitants, disponible sur le site de Ciné Sens

le  inématographe
nantes loire-atlantique

 Région
PAYS DE LA LOIRE

 L'adrc

 VILLE DE
Nantes

 Loire
Atlantique

le collectif
Pour tous, handicaps ou pas!

 T'CAP!

 CinéPhare